



**D29\_2023**  
**COMMUNE DE MEGEVETTE**  
*Conseil municipal du 20 Juillet 2023*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 13 juillet 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSÉS : FAVRE HUGUENOT Rachel a donné pouvoir à FAVRAT Mathilde ; GRANGER COESNON Aurélie a donné pouvoir à LEJEUNE Magali, MOLLIAT Jean-Baptiste a donné pouvoir à MEYNET-CORDONNIER Max ;

ABSENTS : GAMBARINI Julien ; MICHELENA Yves ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BEL Chantal ;

**OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permettant aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de :

- Commission Communication – Informations (Bulletin municipal/Feuille d'infos) – Site internet
- Commission Scolaire – Périscolaire - Cantine

CONSIDERANT que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à Madame FAVRAT Mathilde à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- **APPROUVE** de créer un poste de Conseiller délégué au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire,  
Max MEYNET-CORDONNIER

Le secrétaire de Séance,  
Madame BEL Chantal

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*